

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2025

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Renaud ESCANDE, Jean-Marie PONCELET, Marc SAUVAIRE, Jean-Luc ALBE

Absents : Jean-Claude THION, Christian RAGUES (procuration Jean-Marie PONCELET)

Début de séance à 09h30

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 24 octobre 2025

Approbation à l'unanimité

2) Approbation du Document Unique d'Evaluation des Risques - Saisine CST

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) constitue une obligation légale. Il a pour objectif d'identifier les risques auxquels les agents municipaux peuvent être exposés dans l'exercice de leurs fonctions, puis de définir les mesures nécessaires pour les prévenir et les réduire. Mme le Maire rappelle que l'amélioration des conditions de travail des agents a représenté, tout au long du mandat, une priorité déterminante pour le Conseil municipal. L'élaboration de ce document s'inscrit pleinement dans cette démarche d'engagement en faveur du bien-être et de la sécurité des équipes. À cet effet, Mme le Maire soumet au Conseil municipal une proposition d'approbation du DUERP, préalablement à sa transmission pour avis au Comité social territorial (CST) et avant son adoption définitive par délibération ultérieure.

Approbation à l'unanimité

3) Mise à jour de l'Inventaire des voiries communales

L'inventaire des voies communales constitue un élément déterminant pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État. En 2025, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a mis à disposition un outil permettant d'établir une cartographie de ces voiries. Cependant, ce document présente des inexactitudes significatives. Afin de corriger ces erreurs, la commune collabore actuellement avec l'Agence Technique départementale pour actualiser et fiabiliser ces données.

Point ajourné

4) Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et assainissement 2024

La gestion de l'eau et de l'assainissement relève désormais de la communauté de communes. Lors de sa séance du 29 octobre 2025, le conseil communautaire a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2024. Toutefois, ce document présente plusieurs incohérences, bien qu'il ait été validé. À ce titre, Madame le Maire qui a voté contre son approbation en Conseil Communautaire, souhaite le soumettre au conseil municipal pour examen. Parmi les éléments erronés figurent notamment une incohérence entre le nombre d'abonnés desservis (157) et le nombre de compteurs installés (160) ainsi que le calcul du taux de rendement du réseau basé sur des pertes attribuées à des fuites, alors qu'une part importante correspond en réalité à des points de distribution non équipés de compteurs. Ces volumes auraient dû être comptabilisés en volume de service. Madame le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

1 abstention, 8 contre

5) Tarifs et dates périodes pour les gîtes et le camping pour la saison 2026

Madame le Maire détaille les périodes de location des gîtes et du camping, qui fixent les tarifs selon la saison (basse, moyenne, haute ou très haute pour les gîtes et basse ou haute saison pour le camping). Ces tarifs demeurent identiques à ceux de l'année précédente.

Approbation à l'unanimité

6) Travaux de maintenance complémentaire SMEG

Depuis le transfert de la gestion de l'éclairage public au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), les interventions de maintenance sont réalisées dans des délais significativement réduits, comme l'a souligné Mme le Maire. Toutefois, il est important de préciser que ce service ne couvre pas l'ensemble des réparations nécessaires. Aujourd'hui, un lampadaire récemment endommagé avenue Charles Flahault à l'Espérou doit être remplacé, pour un coût estimé à 770€ HT.

Approbation à l'unanimité.

7) Décision modificative du budget

En 2025, les dépenses liées aux cotisations sociales ont dépassé les prévisions établies lors de l'adoption du budget. Ce dépassement s'explique par la publication tardive des nouveaux taux de cotisation par les organismes concernés. Pour équilibrer cette situation, Mme le Maire propose un ajustement budgétaire : une réduction de 4 500 € sur l'enveloppe dédiée aux réseaux de voirie (opération 66 en investissement), afin d'abonder pour le même montant le poste 6450 (charges de sécurité sociale et prévoyance) en fonctionnement.

Approbation à l'unanimité.

8) Autorisation de dépenses anticipées sur le budget 2026

Conformément aux règles définies par l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rappelle que lorsque le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice concerné il est possible d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget grâce à une délibération du conseil municipal. Le montant autorisé est plafonné à un quart des crédits ouverts l'année précédente (hors remboursement de la dette). Les dépenses engagées dans ce cadre sont intégrées au budget lors de son adoption. Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autoriser cette disposition avec un plafond de à 393 354,97 €.

Approbation à l'unanimité.

9) Location Pile C 891

La commune de Dourbies possède la parcelle cadastrée C891 d'une superficie totale de 1 1164m². Un habitant des Laupies a demandé l'autorisation de l'aménager pour ses activités professionnelles à vocation de sensibilisation de protection et de découverte du milieu naturel. Madame le maire propose de louer cette parcelle à l'administré moyennant le versement d'un loyer annuel de 50 € dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Approbation à l'unanimité.

10) Modification de la délibération approuvant l'élection d'un 3^{ème} adjoint

a) Création d'un poste de 3^{ème} adjoint suite à démission

Lors de la séance du 25 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté la délibération n°10 portant élection de M. ESCANDE au poste de 2^{ème} adjoint. Cependant, cette décision présentait un vice de procédure déterminant. En effet, à la suite de la démission de Mme JOSSINET, alors 2^{ème} adjointe en 2023, M. THION jusqu'alors 3^{ème} adjoint aurait dû automatiquement accéder au poste de 2^{ème} adjoint, conformément aux règles de remplacement applicables. Dans ces conditions, le poste de 2^{ème} adjoint n'était plus vacant, rendant impossible l'élection de M. ESCANDE à cette fonction. Pour régulariser cette situation, Madame le Maire a proposé au Conseil municipal d'abroger la délibération n°10 du 25 janvier 2025, de créer un poste de 3^{ème} adjoint et de procéder à l'élection pour ce nouveau poste. M. ESCANDE s'étant porté candidat, il a été élu à l'unanimité des membres présents.

b) Révision du tableau des indemnités des élus

Suite à l'élection de M. Escande au poste de 3^{ème} adjoint, une mise à jour du tableau des indemnités s'avère nécessaire. Désormais, M. Thion occupe la fonction de 2^{ème} adjoint, tandis que M. Escande devient troisième adjoint. Les montants alloués restent, pour leur part, identiques à ceux précédemment en vigueur.

11) Participation de la commune pour la protection sociale complémentaire santé des employés municipaux

Lors de sa séance du 24 octobre, le conseil municipal a déterminé les modalités de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents. Il a été décidé une prise en charge à hauteur de 90 % de l'option n° 2. Ce projet de délibération, préalablement validé par le comité social territorial (CST) le 14 novembre 2025, est désormais soumis à l'approbation définitive du conseil municipal sur proposition de Madame le Maire.

1 abstention 8 pour.

12) Soutien aux manifestations taurines dans le Gard

Certaines compagnies d'assurance ont récemment annoncé qu'elles ne couvriraient plus les manifestations taurines organisées dans le cadre des fêtes locales. Dans ce contexte, Mme le Maire a adressé un courrier réaffirmant son soutien à ces traditions, tout en rappelant l'importance du respect strict des règles de sécurité par l'ensemble des participants. Par ailleurs, Mme Jossinet interroge la légitimité du maintien de ces événements, au regard des préoccupations croissantes liées au bien-être animal.

1 contre 8 pour.

13) Questions diverses

a) Les centres de secours de Lanuéjols et Camprieu rencontrent actuellement une pénurie de sapeurs-pompiers volontaires. Malgré les engagements pris par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la situation n'a pas évolué favorablement. Face à cette difficulté, les communes de l'ancien canton de Trèves ont sollicité l'affectation d'un sapeur-pompier professionnel. À défaut d'une réponse adaptée, elles envisagent de suspendre leur participation financière au SDIS.

b) À compter du 1er décembre, Mélanie LEPENANT a pris ses fonctions en remplacement de Manon CHALVIDAN, qui a quitté ses responsabilités.

c) Une réunion d'information sur le Gypaète barbu est organisée le 20 décembre à 17h à la salle des associations

d) L'après-midi récréative de Noël aura lieu le 14 décembre à la Maison Familiale

e) La commune de Dourbies a obtenu sa deuxième abeille du label API-Cité

f) Les vœux du Maire se dérouleront le 16 janvier à 18h à la salle des associations

Fin de la séance à 11h50